



Multirisque Immeuble Risques Aggravants

Dommmages Marchés Spécialisés

MS  **Amlin**

Les lieux de loisirs ou de nuit nécessitent une solution d'assurance spécifique que nous avons développée au sein de notre département dédié.

Parallèlement, et pour répondre à un réel besoin du marché, notre équipe spécialisée propose de couvrir également les immeubles comprenant un établissement de nuit et de loisirs. Ces bâtiments aux risques spécifiques font en effet souvent l'objet d'une exclusion de souscription des compagnies d'assurance traditionnelles.

Capacités

- Placement à 100 % ou en apériton
- Dommages aux biens : 15 M€
- RC Propriétaire d'Immeuble : 7,5 M€

Les + produits

- **Une offre sur mesure**
Prise en compte de la particularité du risque dans le choix des garanties et des capitaux.
- **Un produit souple**
Nos franchises s'adaptent aux spécificités de chaque immeuble et aux postes de garanties.
- **Ecoute et disponibilité des équipes**
L'autonomie de nos souscripteurs permet d'accroître leur réactivité et la flexibilité de notre offre.

Notre Offre

Nous proposons une solution d'assurance dommages aux biens et responsabilité civile du propriétaire d'immeuble situé en France métropolitaine et comprenant :

- Discothèque, Club privé
- Restaurant dansant, Thé dansant, Cabaret
- Bar à thème avec ou sans piste de danse et à fermeture tardive
- Bowling, Casino

Cibles

- Propriétaire non occupant
- Syndic de copropriété
- Syndic ou société de copropriétaires
- Propriétaire occupant partiel

Garanties

- Incendie, explosion, foudre, tempête, grêle et neige sur toiture
- Dégâts des eaux
- Dommages électriques
- Vol, bris de glace, vandalisme
- Catastrophes naturelles et technologiques
- Dommages corporels, matériels et immatériels

Étude de risque

L'étude du risque repose sur l'analyse des éléments suivants :

- Le questionnaire MS Amlin (disponible sur notre site internet) totalement complété et signé par le proposant

- Les pièces administratives : bail, attestation d'assurance de l'établissement de loisirs, statistique sinistres de l'immeuble sur 5 ans

La base tarifaire repose sur le montant des capitaux assurés.

La prise de garantie est délivrée à réception des propositions

d'assurance dûment signées et des documents demandés.

Prime minimum : 3 000 € TTC

Exclusions ou risques non souhaités

- Les immeubles sans établissement de nuit et/ou de loisirs
- Les immeubles sinistrés
- Les immeubles à usage unique d'habitations

Pourquoi choisir MS Amlin



Agilité

- La capacité à couvrir un champ très large d'entreprises
- Une autonomie locale en souscription, gestion et indemnisation
- Une gestion participative et flexible de l'indemnisation pour garantir la rapidité des règlements
- Le développement de délégations de souscription avec nos partenaires courtiers



Expertise

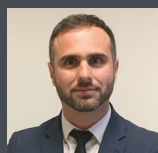
- Des souscripteurs spécialisés dans leurs domaines d'intervention
- Une offre sur-mesure adaptée aux réels besoins des assurés
- Des services prévention et indemnisation intégrés à la vie du contrat



Proximité

- Une entreprise pérenne et à taille humaine qui encourage ses collaborateurs à développer leur créativité
- Un accès direct à un souscripteur identifié
- Des collaborateurs dynamiques et réactifs passionnés par leur métier
- Une présence en régions renforcée

Pour toutes informations, merci de contacter :



Mathias Lanvin-Lespiau
Responsable du Département
Commerces - Immeubles - Loisirs

+33 (0)1 44 70 57 80
mathias.lanvin@msamlin.com

MS Amlin
Succursale France
58 bis rue La Boétie 75008 Paris
+33 (0)1 44 70 71 00

www.msamlin.com/france

© Janvier 2019. Les informations contenues dans le présent document sont fournies uniquement à titre d'information et sont réputées exactes à sa date d'impression. Le présent document n'a pas de valeur contractuelle. Les services et les produits mentionnés au sein du présent document peuvent ne pas être disponibles dans certaines juridictions pour lesquelles les différentes entités de MS Amlin ne disposent pas d'autorisation de commercialisation.

MS Amlin Insurance SE - Société Européenne de droit belge au capital de 1 321 489 euros, dont le siège social est situé 37 Boulevard Roi Albert II 1030 Bruxelles (Belgique) - Immatriculée à la BCE (Banque-Carrefour des Entreprises) à Bruxelles sous le numéro 0644 921 425 et soumise au contrôle de la BNB (Banque nationale de Belgique). Sa succursale en France est située 58 bis rue La Boétie 75008 Paris - T +33 (0)1 44 70 71 00 - contact.france@msamlin.com - www.msamlin.com/france - RCS Paris 815 053 483